



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC

N° 2026/06

Envoyé en préfecture le 26/01/2026  
Reçu en préfecture le 26/01/2026  
Publié le  
ID : 011-211103015-20260122-DEL202606-DE

Berser  
Levraut

L'an deux mille vingt six, le vingt-deux janvier, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 13 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

**PRÉSENTS :** Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Pascale PÉANY, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

**PROCURATIONS :** Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET.

**ABSENTS :** Michaël SEGUIN.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Raymonde JEANNET.

**OBJET :** Renouvellement de la convention pour la Téléassistance aux personnes (Présence verte).

*Vu la délibération en date du 6 avril 2021,*

Madame le Maire rappelle que la commune a conventionné avec l'Association « Présence verte » pour la Téléassistance aux personnes depuis le 20 octobre 1994 via le CCAS, supprimer en 2016 et dont la compétence est exercée par le conseil municipal.

Ce service d'assistance à distance permet d'alerter, par simple action sur un bouton poussoir, une centrale d'appels qui assure une réponse immédiate par intervention du réseau de solidarité et/ou des services d'urgences.

Il apporte une amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et favorise le maintien à domicile des personnes isolées, âgées ou handicapées.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention existante dans les mêmes conditions, visant une prise en charge d'une partie du coût résiduel du service en faveur de ses administrés à hauteur de 5 € par mois et par abonné.

Il est précisé que la commune compte à ce jour 17 abonnés.

La convention serait conclue pour une durée de 4 ans.

**Le Conseil municipal,  
Après avoir délibéré,**

*À l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- **Approuve** les termes de la convention pour « la téléassistance aux personnes » proposée par l'association « Présence Verte ».
- **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention.
- **Dit** que cette dépense sera imputée à l'article 618 du budget principal.

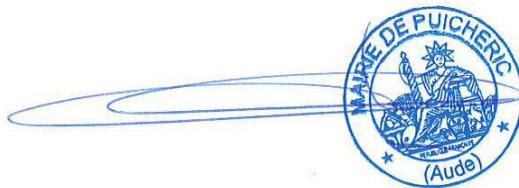
Ont signé au registre les membres présents.

*La secrétaire de séance,  
Raymonde JEANNET.*



Certifié exécutoire à Puichéric, le 22 janvier 2025  
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,



Christine PÉANY.

*Le Maire :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).